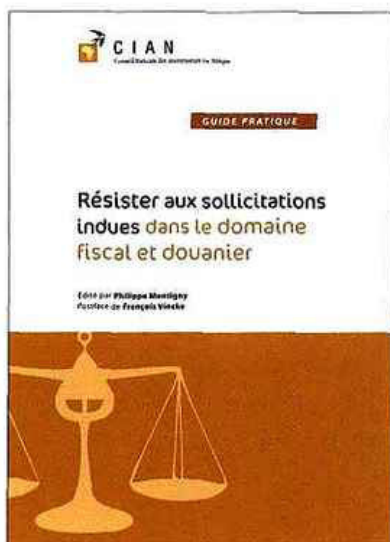


Commission Anti-corruption

Ce fléau appelle une réponse collective



On retrouve dans ce guide des textes législatifs et de la jurisprudence, mais aussi des clés permettant de mieux réagir.

Cette année, la Commission Anti-corruption du CIAN s'est entièrement consacrée à la rédaction et publication d'un guide pratique intitulé « Résister aux sollicitations indues dans le domaine fiscal et douanier ». Une façon d'ouvrir le débat et de donner des clés pour combattre le fléau.

« Pendant longtemps, le sida a été considéré comme un fléau dont on parlait peu car il y avait une dimension sexuelle, intime. On a commencé à faire barrage à la propagation du virus lorsqu'on a accepté d'en parler publiquement et avec toutes les parties prenantes. La corruption, c'est un peu la même chose. » D'où l'idée de Philippe Montigny, président de la Commission Anti-corruption du CIAN et fondateur de la société Ethic Intelligence, d'éditer un guide intitulé *Résister aux sollicitations indues dans le domaine fiscal et douanier*.

Il s'agit d'un guide au sens strict du terme, court et didactique, destiné avant tout aux entreprises – notamment aux petites et moyennes, généralement plus vulnérables –, mais aussi au monde politique et administratif, sans oublier les bailleurs. D'une lecture très claire, on y retrouve des textes législatifs et de la jurisprudence, mais aussi des clés permettant de mieux réagir.

L'ouvrage se divise en trois parties : la première s'attache aux différents types de sollicitations indues, tandis que la seconde souligne notamment comment l'entreprise peut s'organiser en interne pour se prémunir de ces agissements. Enfin, dans une troisième partie, Philippe Montigny souligne combien il est important de s'organiser collective-

ment pour lutter contre ce fléau. En effet, les victimes de ces agissements sont, la plupart du temps, très isolées : de petites entreprises qui n'ont guère la capacité de mener un bras de fer, mais aussi des fonctionnaires qui ont un vrai souci de l'intérêt général. D'où la nécessité de partager les expériences, dans des conférences mais aussi dans le cadre de fédérations professionnelles.

Venant du CIAN, ce guide traite de la corruption en Afrique. Cela ne signifie pas, bien évidemment, que le continent en ait l'exclusivité, mais le fléau y est sans doute plus durement ressenti. « Je pense que les volumes, les montants bruts de cor-

Un guide court et didactique destiné avant tout aux entreprises

ruption en Afrique sont parmi les plus faibles au monde. Mais si on rapporte cela au PIB africain, la proportion est extrêmement importante. Je ne pense pas que dans l'UE par exemple, la corruption puisse gêner le fonctionnement de l'économie. Cela pose des problèmes de démocratie, de népotisme, mais cela n'a aucun impact sur le niveau de vie des individus. En Afrique, on sait que cela se traduit par un renchérissement des produits et services qui va de 15 à 30% selon les pays », précise Philippe Montigny. « La corruption est un mauvais fonctionnement de l'État, de l'ensemble des rouages de l'Administration. Dans les pays dits en développement, où justement l'État et l'Administration ont un rôle crucial dans le fonctionnement de l'économie, c'est une entrave très claire au développement des pays. »



Petit abécédaire de la lutte contre la corruption en Afrique

Le Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN) publie « Résister aux sollicitations indues dans le domaine fiscal et douanier », un guide pratique à l'adresse des entreprises françaises confrontées à la corruption en Afrique.

Aucun continent n'est épargné par la corruption. Mais l'Afrique est particulièrement affectée si l'on en croit l'indice de perception de la corruption que publie chaque année l'organisation Transparency International pour 180 pays. Vingt des cinquante pays les plus touchés par la corruption sont africains. Les agents du fisc et des douanes abusent parfois de leur position pour monnayer leur bon vouloir auprès des entreprises françaises implantées en Afrique. S'agissant d'un problème récurrent, le Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN) a pris une initiative originale et bienvenue : la corruption n'est pas une fatalité - en publiant un petit guide pratique à l'adresse des entreprises françaises faisant l'objet de sollicitations indues. Les deux auteurs de ce petit ouvrage bilingue (français et anglais) intitulé « Résister aux sollicitations indues dans le domaine fiscale et douanier » connaissent le sujet sur le bout des doigts. Philippe Montigny est président de la commission anti-corruption du Cian et François Vincke préside la commission anti-corruption de la chambre de commerce internationale.

Petit abécédaire des bonnes et mauvaises réponses à donner à ces sollicitations indues.

Abonnement

La corruption peut également répondre à une rationalité économique, le montant du pot de vin étant inférieur au préjudice qu'encourt l'entreprise. « Il faut cependant se souvenir que payer une fois signifie prendre un abonnement et se mettre en situation d'être ultérieurement l'objet d'une nouvelle sollicitation indue ». Le Cian préconise donc « d'investir immédiatement dans une action de résistance sans doute coûteuse sur le moment mais qui finira par être rentable ».

Bailleur de fonds

Il est important que les entreprises prennent le temps d'informer les bailleurs de fonds (FMI, Banque Mondiale, Agence française de développement, Banque africaine de développement.....) des difficultés qu'elles rencontrent notamment pour faire passer leurs propositions d'amélioration du cadre légal et administratif.

Comprendre

La demande de pots de vin s'inscrit toujours dans le cadre d'un rapport de force favorable au fonctionnaire qui sollicite le pot de vin. Comprendre ce rapport de force, c'est se donner les moyens de l'inverser. De nombreux agents publics des pays africains considèrent qu'ils sont insuffisamment payés et cherchent à trouver des revenus complémentaires en abusant de leur pouvoir. L'entreprise peut dans ces conditions utilement rappeler « à l'agent public qu'il enfreint la législation de son pays et que, tôt ou tard, il risque d'avoir à rendre des comptes à la justice ».

Collectif

Résister seul est un combat de titans qui expose à des représailles parfois lourdes de conséquences. Résister collectivement donne plus de poids et diminue les risques de rétorsions.

Dénonciation publique

La lutte contre la corruption est désormais à l'agenda de tous les gouvernements africains. « En dénonçant publiquement ce genre de pratiques, lors de conférences ou de séminaires organisés sur des questions liées au développement, à l'investissement ou au commerce international, les entreprises contribuent à faire diminuer les pressions indues qu'elles subissent ».

Force de proposition

Dénoncer les défaillances administratives n'est pas suffisant. Il est important que les entreprises françaises soient également une force de proposition pour améliorer l'environnement légal et le fonctionnement de l'administration.

Harcèlement

En matière de contrôle fiscal (impôts, taxes, douanes), le harcèlement administratif prend plusieurs formes. La plus simple est celle du contrôle à répétition. Les services comptables et juridiques sont fortement mobilisés. Les contrôleurs peuvent alors faire comprendre qu'un paiement en liquide ferait cesser les contrôles. Le harcèlement peut prendre des formes plus sournoises, comme les différences d'interprétations de la législation ou des réglementations imprécises ou lacunaires.

Expertise locale

Il est préférable de s'appuyer sur l'expertise locale. Si ces collaborateurs locaux sont bien formés aux enjeux de la lutte contre la corruption, ils auront à cœur de défendre leur entreprise de façon d'autant plus loyale qu'ils ont conscience qu'il s'agit également de l'intérêt de leur pays.

Légal

Résister aux sollicitations est d'abord une obligation légale. Tous les pays du monde condamnent la corruption de leurs fonctionnaires. Y céder, c'est donc se mettre en infraction avec le droit local. Mais aussi avec le droit français. Depuis la transposition en droit français

de la convention anti-corruption de l'OCDE en 2000, le fait de verser des pots de vins à un fonctionnaire étranger peut être poursuivi pénalement.

Pression

Ces sollicitations indues s'accompagnent de pression diverses sur l'entreprise. La première des pressions est le montant du redressement. Disproportionné, parfois égal ou supérieur au chiffres d'affaires, ce montant est le premier signal invitant l'entreprise à négocier de « gré à gré » et au plus vite. Les pressions peuvent également s'exercer sur les individus. Des responsables d'entreprises refusant de céder aux sollicitations voient ainsi leur passeport confisqué ou mis en garde à vue en tant que mandataires sociaux de l'entreprise.

Prévention

Etre doté d'une réelle politique de prévention de la corruption à laquelle il est fait régulièrement référence est une condition sine qua non pour engager une stratégie de résistance à la corruption.

Xavier Harel